

# L'inter-LP de l'Ouest n°03

**N°4 - 23 février 2009.** - Bulletin de liaison pour tous les professeurs et personnels, élèves, parents, syndicats, & élus en CA dans les **lycées professionnels**. - Diffusion par internet - Réexpédition à vos collègues et réimpression/photocopie : par vos soins - **Affichage en salle des profs** - Pour recevoir gratuitement ce bulletin en temps réel, envoyez votre adresse internet au secrétariat provisoire à < [luc.douillard@libertysurf.fr](mailto:luc.douillard@libertysurf.fr) > au LP Michelet de Nantes (votre adresse ne sera pas divulguée et ne servira qu'à l'expédition de ce bulletin.) - Envoyez vos articles, réactions & communiqués à la même adresse. **Prochain numéro : Très prochainement !!!!!!!!!!!!!!!**



**Notre document d'actualité :** Un bel exemple de solidarité, la foule des collègues présents, avec l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-FSU-UNSA-SUD, et avec les élus locaux, devant le tribunal de Nantes, ce lundi 23 février, pour soutenir notre ami Sami, instituteur nantais, injustement accusé suite à une bousculade entre policiers et grévistes. (Jugement en délibéré renvoyé au 10 mars. L'action citoyenne ne doit pas être un délit.)

**Rappel important :**

**Deuxième AG inter-LP à Nantes,  
ce samedi 28 février 2009 à 9 heures.**

à la Maison des syndicats, bâtiment central, boulevard de la Prairie-au-Duc.

Merci de rediffuser cette invitation, notamment auprès des LP non représentés à la première AG.  
Merci également de préparer cette AG par des réunions entre collègues dans chaque établissement.

## Quelques documents pour préparer l'AG.

(Nota : ces documents nationaux doivent être adaptés à notre contexte local qui comprend une **Assemblée générale** en lutte, déjà constituée, et une démarche unitaire sans exclusive comprenant le SGEN-CFDT avec tous les autres syndicats.)

## Déclaration de l'intersyndicale nationale des LP

Une intersyndicale de l'enseignement professionnel (CGT , FO , Snuep -FSU, Sud-Éducation, Snep -FSU, Snalc-CSEN , Snetap -FSU, Sud Rural) publie une "**lettre ouverte à Xavier Darcos**" jeudi 19 février 2009, afin de lui demander la "suspension immédiate" de la réforme de la voie professionnelle. "Nous vous demandons de renoncer aux suppressions de postes et de

sections de BEP . Nous vous demandons de retirer les décrets et arrêtés sur le bac pro 3 ans qui viennent d'être publiés et qui avaient été rejetés au CSE (L'AEF n° 106559) afin d'ouvrir de véritables négociations.

L'enseignement professionnel mérite mieux", écrit l'intersyndicale.

Ces huit organisations syndicales avaient déjà fait la même demande le 9 janvier dernier (L'AEF n° 107355). Le ministère avait répondu que "les textes ont fait l'objet d'une année complète de discussion avec le syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel, le Snetaa-EIL , ainsi que le Sgen-CFDT et les deux syndicats représentant la quasi totalité des chefs d'établissement: le SNPDEN-Unsa et ID-Faen " (L'AEF n° 97606).

### "SUPPRESSION MASSIVE DE POSTES"

L'intersyndicale estime que "la suppression massive de postes dans les établissements pour la rentrée 2009 est confirmée", évoquant par exemple le cas des académies de Strasbourg où "48 postes seraient supprimés dans les LP et les EREA ", Rouen, 67 postes, ou Créteil, 170 postes... "Dans l'académie de Rennes, 32 fermetures sèches de sections de BEP sont annoncées tandis que 75 sections de BEP sont transformées en bac pro. À Limoges le rectorat prévoit une diminution des capacités d'accueil de 18% dans les LP. Des postes supprimés devraient être remplacés par des heures supplémentaires."

L'intersyndicale ajoute que cette réforme "se fait dans la précipitation, une grande confusion, beaucoup d'incohérence et d'iniquité entre élèves". "Rien n'est prêt pour permettre aux parents et aux élèves de choisir correctement leur orientation: CAP ou baccalauréat, qui va choisir et comment?"

Demandant à être reçue par le ministre de l'Éducation nationale, l'intersyndicale indique que "nos collègues sont légitimement inquiets pour leur avenir et celui de l'enseignement professionnel", que "la colère monte dans les établissements" et que "les assemblées générales dans les établissements, les délégations et rassemblements dans les rectorats, les grèves se multiplient". "En refusant jusqu'à présent tout dialogue avec nos organisations et toute négociation vous prenez la lourde responsabilité de provoquer une logique de conflit", conclut-elle.

## Lettre ouverte à Xavier Darcos - enseignement professionnel

Jeudi 19 février 2009  
*accompagné d'un kit de documents amendables et utilisables pour les parents, les élus, les CA.*  
CGT, FO, SNUEP FSU, Sud Education, SNEP, SNALC, SNETAP FSU, Sud Rural - L'intersyndicale de l'enseignement professionnel.

Lettre ouverte à M. X.Darcos Ministre de l'Education nationale Le 23 février 2009

Monsieur le Ministre,  
Le 13 janvier, nos organisations syndicales sollicitaient, ensemble, une rencontre avec vous-même. A ce jour,

nous n'avons reçu aucune réponse, si ce n'est vos déclarations affirmant qu'aucune modification ne serait apportée à la réforme généralisant le baccalauréat professionnel en 3 ans.

Aujourd'hui, toutes les raisons qui nous conduisaient il y a un mois à demander la suspension immédiate de cette réforme sont plus que confirmées. La suppression massive de postes dans les établissements pour la rentrée 2009 est confirmée. Par exemple dans l'académie de Strasbourg 48 postes seraient supprimés dans les LP et les EREA, dans l'académie de Rouen 67 postes, dans celle de Créteil, 170 postes... Les fermetures de sections de BEP organisent la diminution des capacités d'accueil des LP. Par exemple dans l'académie de Rennes, 32 fermetures sèches de sections de BEP sont annoncées tandis que 75 sections de BEP sont transformées en bac pro. A Limoges le rectorat prévoit une diminution des capacités d'accueil de 18% dans les LP. Des postes supprimés devraient être remplacés par des heures supplémentaires.

La globalisation des horaires en application des nouvelles grilles, rejetées par le CSE ne peut masquer les diminutions d'horaires d'enseignement et la suppression de dédoublements.

Nous devons donc constater que la réforme de l'enseignement professionnel a bien pour logique d'accompagner les suppressions massives de postes dans les établissements, qu'elle se fait dans la précipitation, une grande confusion, beaucoup d'incohérence et d'iniquité entre élèves. Rien n'est prêt pour permettre aux parents et aux élèves de choisir correctement leur orientation : CAP ou baccalauréat, qui va choisir et comment ? Les parents et les élèves, tout comme les professeurs ne cessent de dénoncer depuis plus d'un an les dangers de cette réforme.

Monsieur le ministre, nous vous interpellons solennellement. Le refus de recevoir nos organisations syndicales n'efface pas les revendications. En refusant jusqu'à présent tout dialogue avec nos organisations et toute négociation vous prenez la lourde responsabilité de provoquer une logique de conflit.

Nos collègues sont légitimement inquiets pour leur avenir et celui de l'enseignement professionnel. La colère monte dans les établissements : les assemblées générales dans les établissements, les délégations et rassemblements dans les rectorats, les grèves se multiplient. Nous vous demandons à nouveau de renoncer aux suppressions de postes et de sections de BEP. Nous vous demandons de retirer les décrets et arrêtés sur le bac pro 3 ans qui viennent d'être publiés et qui avaient été rejetés au CSE afin d'ouvrir de véritables négociations. L'enseignement professionnel mérite mieux.

Nos organisations restent disponibles pour vous rencontrer.

## KIT de documents proposés (modifiables selon chaque contexte local et d'établissement) :

# DHG 2009 – 2010 : UN PROFOND MECONTENTEMENT

Texte proposée par l'intersyndicale de l'enseignement professionnel : CGT Educ'action, SNALC-FGAF, SNLC, SN-FO-LC, SUD Education, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, SYAC-CGT, SFOERTA-FO, SUD-RURAL

Le Ministère de l'Education Nationale affirme vouloir résoudre la question de l'échec scolaire. Pour cela, une nouvelle fois, la préparation de la rentrée 2009 se fait sur fond de restriction budgétaire (13500 postes au niveau national). Nous refusons cette politique de réduction continue du nombre d'adultes assurant l'enseignement, l'encadrement et la sécurité, la protection sociale et médicale des élèves : nous avons besoin d'adultes sous statut de fonctionnaires formés et non des personnes recrutées avec des contrats de plus en plus précaires.

La réforme de la voie professionnelle engagée par le Ministère n'a pour objectif ni de réduire l'échec scolaire ni de permettre une meilleure insertion des jeunes. Elle mettra à l'écart une part importante des élèves issus de la classe de troisième par suppression des classes préparant au BEP. Les élèves qui rencontrent le plus de difficultés disposeront de 25 % d'heures en moins. La possibilité de faire un cycle en 4 ans (BEP, BAC), permettant de remotiver les jeunes est maintenant supprimée. Par conséquence, le ministère va contraindre les familles à orienter leurs enfants en Bac Pro alors qu'ils n'ont pas le niveau scolaire pour atteindre cet objectif en 3 ans.

Force est de constater qu'entre le discours qui se veut rassurant du Ministère et la réalité des chiffres du rectorat, un gouffre existe. Par exemple, des classes de BEP sont fermées sans ouverture d'un Bac Pro 3 ans et les créations de section de CAP promis dans certaines académies ne se sont pas concrétisées. Le recours au partage des heures disciplinaires dans le cadre de l'autonomie des Etablissements et la multiplication d'heures supplémentaires n'est pas acceptable. Les horaires sont inférieurs à ce qui est nécessaire dans certaines disciplines ce qui place la communauté éducative devant les plus grandes difficultés.

Dans notre établissement, l'application de ces grilles se traduit par exemple par :

## **(en fonction des établissements)**

*Deux heures de français en moins pour les classes de baccalauréat professionnel*

*La fermeture de sections de BEP*

*Des regroupements de section en enseignement général*

*Un nombre insuffisant d'heures d'enseignement d'Art Appliqué*

*Une section de CAP à 24 élèves qui ne tient pas compte des grandes difficultés scolaires de ces élèves*

*Une section de Troisième DP6 sans LV2 alors que les Baccalauréats tertiaires nécessitent une seconde langue.*

*Une diminution des horaires élèves*

*Dans les deux ans à venir, une application des nouvelles grilles horaires (en baisse !) alors qu'il y a maintien des anciens programmes pour les anciens Baccalauréats Professionnels.*

*Un partage inégal des heures réservées aux dédoublements entre Enseignement Général et Enseignement Professionnel.*

*Une baisse des heures en enseignement professionnel*

*Une augmentation considérable des HSA pour permettre la mise en place des horaires à effectifs réduits et de l'accompagnement personnalisé (payé en HSE) qui devait normalement apparaître en heures postes dans la DGH.*

Le ministre persiste à vouloir généraliser le bac pro en 3 ans à la rentrée 2009 malgré l'opposition massive des professeurs ainsi que des parents et des élèves. Cette réforme, dont la logique est d'accompagner les suppressions de postes dans les lycées, se fait dans la précipitation, une grande confusion, beaucoup d'incohérences et d'iniquité entre els élèves.

C'est pourquoi nous disons :

- NON à la suppression du BEP .... **(Préciser dans l'établissement)**
- NON à la généralisation du bac pro 3 ans dont une des motivations principales est la suppression de postes d'enseignants
- NON aux grilles horaires globalisant les horaires publiées le 11 février 2009.

**NOUS DEMANDONS : (préciser les postes et sections demandées)**

## **Modèle de lettre aux élus** proposée par l'intersyndicale LP :

CGT Educ'action, SNALC-FGAF, SNLC, SN-FO-LC, SUD Education, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, SYAC-CGT, SFOERTA-FO, SUD-RURAL

Madame, Monsieur XXXXX

**(Le député ou président de groupe ou président du conseil régional)**

Comme vous le savez, le ministre de l'Education Nationale et le ministre de l'agriculture ont entrepris depuis la rentrée 2008 une réforme de l'enseignement professionnel. Les mesures envisagées avec la généralisation du bac professionnel en 3 ans conduiront à la suppression des BEP et des BEPA.

Ces formations en deux ans permettent pourtant aux jeunes lycéens professionnels d'obtenir un premier niveau de qualification. Elles sont l'un des maillons essentiels pour leur poursuite d'études et leur réussite au niveau IV. Leur suppression pénalisera les élèves en difficulté avec un risque accru de sortie sans qualification du système éducatif. La réforme s'accompagne de la volonté d'orienter plus massivement vers les formations conduisant au CAP. De nombreux élèves se verront confiner au niveau V avec des possibilités réduites de poursuite d'étude en Baccalauréat professionnel. Le parcours 2 ans BEP / BEPA + 2 baccalauréat professionnel a permis à toute une tranche d'âge d'accéder à une qualification de niveau IV et facilité l'accès à l'enseignement supérieur pour un certain nombre d'entre eux.

La richesse de l'enseignement professionnel qui réside dans la diversité de ses diplômes et dans la possibilité d'adapter les parcours à tous les élèves afin de faire la réussite du plus grand nombre est mise à mal.



Nous voudrions **Madame, Monsieur XXXX** attirer votre attention sur les risques d'une réforme entreprise à marche forcée puisque le processus de transformation devrait être accompli à la rentrée 2009.

Nous avons pris bonne note que le rapport présenté au Sénat à l'occasion de la discussion sur le projet de loi de finances pour 2009 soulignait que cette réforme « risque de se manifester, pour la plupart des élèves, par des difficultés accrues. »  
Le rapport ajoutait également : Il (le retour à la réalité du terrain) suppose que la généralisation du baccalauréat professionnel fasse à tout le moins l'objet d'un moratoire, afin de permettre une mise en place pertinente de la mesure. »

Pour notre part nous réaffirmons notre opposition totale à la suppression des sections de BEP et à la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans. Cette réforme ne répond pas à l'attente des jeunes et de leur famille. Sa logique s'accompagne de suppressions massives de poste dans les Lycées. Elle se met en place dans la précipitation et une grande confusion avec beaucoup d'incohérence et d'iniquité entre les élèves.

Nous vous demandons, **Madame, Monsieur XXXXX** d'intervenir pour que cette réforme soit suspendue, pour que les postes de professeurs ne soient pas supprimés et pour que le dossier de la revalorisation de la voie professionnelle soit rouvert.

Dans ce cadre, nous avons l'honneur **Madame, Monsieur XXXXX** de solliciter une audience pour échanger sur les points évoqués dans ce courrier.

Veillez agréer **Madame, Monsieur XXXXX** l'expression de nos salutations distinguées.

---

## Aux parents : La formation professionnelle de vos enfants est en jeu !

Lettre proposée par l'intersyndicale de l'enseignement professionnelle : CGT Educ'action, SNALC-FGAF, SNLC, SN-FO-LC, SUD Education, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, SYAC-CGT, SFOERTA-FO, SUD-RURAL

Enseignants en lycée professionnel, nous sommes inquiets sur la qualité de la formation offerte et sur le devenir professionnel des élèves qui nous sont confiés.

Après sa 3ème, votre enfant souhaite entrer dans une formation en Lycée Professionnel.

Dès cette rentrée 2009, il n'y aura plus de formation au BEP. En effet, cette formation a été supprimée par décision ministérielle. Il reste actuellement 2 possibilités :

soit le CAP en 2 ans

soit le baccalauréat professionnel en 3 ans.

Le CAP n'a subi aucune modification : la durée et les contenus de formation sont restés les mêmes. Mais actuellement, il peut être difficile de trouver une section de CAP dans certaines spécialités. Pour obtenir cette formation votre enfant pourra être amené à poursuivre sa scolarité dans un établissement éloigné. Après le CAP, la poursuite d'étude vers le baccalauréat professionnel en 3 ans est théoriquement possible mais les conditions d'accès sont mal définies : en quelle année ? Sur quels

critères ? Nous savons que très peu d'élèves ayant obtenus leurs CAP pourront aller en 2ème année de BAC PRO 3 ans. Attention, certains CAP sont réservés aux élèves sortant de SEGPA, d'autres aux élèves sortant de 3ème.

Le baccalauréat professionnel en 3 ans remplace systématiquement le BEP, sauf pour quelques spécialités où il n'existe pas et pour lesquelles le BEP sera maintenu provisoirement (carrières sanitaires et sociales, conducteur routier, lunetterie, et dans certaines académies l'hôtellerie restauration).

Les programmes d'enseignement pour ces 3 années de formation ne sont pas tous connus. L'année dernière, il avait été dit par le ministre que le même contenu d'enseignement au baccalauréat professionnel serait conservé. Après quelques mois « d'expérimentation », il s'avère que c'est impossible. Le volume de connaissances requis pour le bac pro en 4 ans ne peut pas être acquis en 3 ans.

Le passage de la formation de 4 ans (2 ans de BEP + 2 ans de bac pro) à 3 ans se traduit par une diminution de 500 heures de cours en enseignement professionnel et de 500 heures de cours en enseignement général. Les horaires d'enseignement par matière ne sont pas connus et seront laissés à l'appréciation de chaque établissement. Un nouveau programme est envisagé mais n'existe pas encore. Les enseignants de votre enfant essaieront de trouver des solutions individuellement sans être certains de travailler en respectant les conditions du diplôme. Quand le nouveau programme aura été revu pour s'adapter à la réduction d'un an, le diplôme n'aura plus la même valeur que précédemment.

En fin de deuxième année, une « certification » sera proposée qui porte toujours, pour le moment, le nom de BEP mais qui ne correspondra pas au BEP actuel puisqu'il s'inscrira dans le cours du cursus de bac pro en 3 ans. L'obtention du bac pro se fera par des d'épreuves passées au cours de l'année (Contrôle en Cours de Formation) cela signifie la fin du diplôme national garant d'un même niveau pour tous les élèves. En cas d'échec au bac pro, aucune modalité n'est prévu pour pouvoir le repasser les années suivantes !

Ces baisses de niveau sont inquiétantes pour l'avenir professionnel des jeunes : seront-ils facilement embauchés avec moins de connaissances professionnelles et surtout moins de pratique professionnelle ? Quelle sera la reconnaissance de ce nouveau diplôme au niveau du salaire ? Préservent-ils leur emploi alors que leur niveau de formation moindre ne facilitera pas l'adaptation aux nouvelles techniques ?

La poursuite d'étude vers un BTS après un baccalauréat professionnel acquis en 4 ans, qui n'était déjà pas chose facile, est maintenant proposée comme une suite logique. Etant donné la baisse du niveau du baccalauréat professionnel, il faut aussi envisager de baisser le niveau du BTS, ou alors nous pouvons penser que cette proposition de poursuite d'études n'est que de la poudre aux yeux.

La formation en BEP permettait aux élèves en situation d'échec scolaire de reprendre confiance et de pouvoir poursuivre ensuite des études vers le baccalauréat technique ou technologique, le BTS voire un diplôme universitaire. La diminution de la formation d'un

an ne permettra plus cet accompagnement.

Votre enfant est déjà élève en Lycée Professionnel.

S'il est en baccalauréat professionnel 3 ans, les remarques faites ci-dessus s'appliquent à sa formation.

S'il est en BEP, il passera les épreuves du BEP en juin 2010 et aura la possibilité de poursuivre en baccalauréat professionnel en 2 ans.

Nous sommes inquiets pour l'avenir professionnel de vos enfants !

Nous ne sommes pas inquiets exclusivement pour notre propre situation comme le laisse entendre les médias, bien que les milliers de suppressions de postes nous concernent, mais nous sommes inquiets pour la formation et l'avenir des élèves qui nous sont confiés.

C'est pourquoi nous demandons :

- l'annulation des suppressions de postes de professeurs le maintien de la formation en BEP et du diplôme correspondant le maintien du baccalauréat professionnel en 2 ans après le BEP et donc la suppression de la généralisation du bac pro en 3 ans

---

## Une démission du ministre ?

*Pétition non issue de l'intersyndicale des LP, insérée ici à titre informatif...*

*Déjà plus de 10 200 signatures ce lundi soir !*

*On peut signer sur la page internet :*

<http://www.shesp.lautre.net/spip.php?article43>

Publié le 13 février 2009, mise à jour le 15 février 2009

### À Xavier Darcos, Citoyen, futur **ancien** Ministre de la République

Monsieur,

Le 12 février, sur la radio RMC, vous avez déclaré ceci : Il n'y a « aucune raison aujourd'hui objectivement [de repousser la réforme de la formation et du recrutement des enseignants à 2011, comme le demande le bureau de la Conférence des Présidents d'Universités]. D'ailleurs, on me dit "les universités ne voudront pas préparer les étudiants à cela" ; vous savez, moi je recrute 14 000 personnes ; on va les trouver les gens pour passer nos concours. Et aujourd'hui, un professeur sur deux qui est recruté par moi , n'est déjà pas passé par des systèmes de formation des maîtres. Il a tout simplement une licence ou une maîtrise, et il se présente à nos concours et il les a. Donc moi je n'ai pas absolument besoin d'entrer dans des discussions sibyllines avec les préparateurs à mes concours. Je suis recruteur . Je définis les concours dont j'ai besoin . Je garantis la formation professionnelle des personnels que je recruterai . Après, chacun nous suit, ou pas. »

Ces propos sont inadmissibles.

Votre indifférence proclamée envers les demandes formulées par le bureau de la Conférence des Présidents des Universités, par la Coordination Nationale des Universités, par des conseils d'administration, des étudiants, des enseignants et des enseignants-chercheurs, des associations d'universitaires, des syndicats, des parents d'élèves est inadmissible.

Le cynisme avec lequel vous avouez ouvertement que peu vous importe qu'il y ait ou non au sein du service public des préparations aux concours de recrutement des enseignants du service public est inadmissible.

Cette porte grande ouverte aux préparations par des organismes privés à ces mêmes concours est inadmissible.

Surtout, il est inadmissible que vous prétendiez être le recruteur, inadmissible que vous asséniez neuf fois en quelques phrases l'idée que c'est vous qui recrutez, vous qui définissez, vous qui avez besoin, et que ces concours sont les vôtres.

Monsieur, ces propos sont ceux d'un chef d'entreprise. Ils relèvent d'une logique qui est celle du privé. Mais vous n'êtes pas chef d'entreprise, l'école n'est pas une société par actions dont vous seriez le président-directeur général. Vous êtes vous-même au service du recruteur et de l'employeur, qui ne coïncide pas avec votre personne, aussi remarquable puisse-t-elle être : le recruteur et l'employeur, c'est l'Éducation Nationale, c'est l'école de la République, c'est l'école de tous les citoyens, de tous les contribuables, de tous les électeurs, de tous les parents d'élèves, de tous les habitants de ce pays. Vous n'êtes pas doté des pleins pouvoirs. Vous êtes au service des citoyens de ce pays, vous êtes au service de la France.

Monsieur, ces propos vous disqualifient et vous déshonorent. Ils révèlent une confiscation de la *res publica*, de la chose publique, par un individu. Ils révèlent que vous vous considérez comme le dépositaire unique de la légitimité, dans un domaine qui relève de la volonté populaire. Ils révèlent que vous confondez votre position actuelle de Ministre avec un pouvoir que personne n'a le droit de vous contester, un pouvoir absolu. Vos propos rappellent, Monsieur, le basculement de la démocratie vers une personnalisation tyrannique du pouvoir dont l'histoire a donné maints exemples. Ils sont inacceptables pour tout républicain authentique, de Jules Ferry au Général de Gaulle.

Vous ne tenez votre légitimité de Ministre, Monsieur, que de l'expression de la volonté populaire. La volonté populaire ne vous a pas donné mandat de détruire au nom de la république un système fondé sur les valeurs de la république.

Nous vous accusons, Monsieur, d'indignité républicaine. L'école n'est pas votre propriété. Par vos propos, vous vous êtes montré inapte à assumer vos responsabilités républicaines et le mandat qui vous a été confié par le peuple français. Vous avez révélé que vous méprisiez et ne compreniez pas l'essence même de votre fonction de Ministre.

En tant que citoyens, électeurs, contribuables, parents d'élèves, habitants de ce pays, nous ne reconnaissons plus la légitimité morale et républicaine de la position que vous occupez.

Nous exigeons votre démission.